

## Compte-rendu Conseil Municipal du 25 Janvier 2022

(salle du conseil de la Mairie de Cussey sur l'Ognon)

**Présents** (10) : Aude BETTINELLI, Jean-Marc FEVRE, Jean-François MENESTRIER, Élisabeth RABOLIN, Élixa RENAUD, Sylvaine ROUX-STREIT, Bertrand RUHIER, Alexandre SOUL, Sébastien THIBAUD, Étienne VUILLEMIN

**Absents excusés** (2) : Gildas DUCHENE, Laurence RICQ

**Pouvoirs** (1) : Laurence RICQ à Jean-François MENESTRIER

**Secrétaire de séance** : Bertrand RUHIER

---

Ouverture de séance : 20h34

---

Le Maire énonce les points à l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 Décembre 2021
- Dépenses d'investissement antérieures au vote du Budget Primitif 2022
- Convention de mise à disposition du matériel pour les photocopies avec Léo Lagrange
- CLECT : coût définitif des transferts de charges 2021 – évaluation prévisionnelle des transferts de charges 2022
- Achat de terrain NARDIN – rue du Moulin à Cussey
- Questions/points divers

### Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 Décembre 2021

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 Décembre 2021.

**Pour** : 11    **Contre** : 0    **Abstention** : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

### Dépenses d'investissement antérieures au vote du Budget Primitif 2022

Afin d'assurer le paiement des factures en cours sur la section d'investissement, il est nécessaire d'effectuer des reports de crédits au chapitre 21 pour un montant du quart des crédits disponibles, soit un montant maximum de 30 500€ (pour 122 000€ disponibles). En conséquence, il est proposé d'effectuer les reports de crédits selon :

- Compte 2152 : passages piétons pour 1 306,80€
- Compte 2152 : sciage bordures pour 948,00€
- Compte 2152 : escalier pour jonction pharmacie-Intermarché-mode doux- pour 4 596,00€
- Compte 21318 : accès PMR église pour 3 485,22€
- Compte 21358 : protection vitraux pour 6 504,00€
- Compte 2183 : informatique pour école pour 2 818,80€
- Compte 2128 : fontaine à eau pour 4 770,00€

Soit un total de 24 428,82€

La mise en place de l'écran tactile pour la mairie, d'un montant de 9 564,00€, est différée après validation du Budget Primitif 2022 afin de ne pas dépasser le plafond de 30 500,00€ imposé.

Le conseil doit se prononcer sur cette proposition.

Le conseil procède au vote :

**Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

### **Convention de mise à disposition du matériel pour les photocopies avec Léo Lagrange**

Léo Lagrange a fait la demande à la commune de pouvoir effectuer des photocopies à la mairie, en petites quantités.

La commune accepte tant que les demandes de photocopies restent occasionnelles. Pour ce faire la commune met en place une convention avec Léo Lagrange.

Afin d'évaluer le coût à facturer à Léo Lagrange, la commune souhaite prendre en compte le coût de la copie, de la location du photocopieur, du papier et du temps de secrétariat.

Pour estimer un coût unitaire, la commune a également réalisé un comparatif des tarifs pratiqués dans des commerces spécialisés.

Le conseil propose de pratiquer les tarifs suivants :

- 0,29€ pour une copie A4 noir et blanc
- 0,30€ pour une copie A3 noir et blanc
- 0,75€ pour une copie A4 couleur
- 0,80€ pour une copie A3 couleur

Le conseil doit se prononcer sur cette proposition.

Le conseil procède au vote :

**Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

## **CLECT : coût définitif des transferts de charges 2021 – évaluation prévisionnelle des transferts de charges 2022**

La CLECT est la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de Grand Besançon Métropole (GBM).

Cette commission s'est réunie le 16 Décembre 2021 en vue de valider le montant définitif des transferts de charges 2021 ainsi que le montant prévisionnel des transferts de charges 2022.

Pour Cussey, en 2021 :

	<b>Prévisionnel</b>	<b>Effectif</b>	<b>Différence</b>
<b>Fonctionnement</b>	68 547,93€	68 547,93€	0
<b>Investissement</b>	31 027,92€	31 027,92€	0

Le Conseil Municipal est invité à approuver les modalités et résultats définitifs du calcul des charges transférées en 2021 d'une part, et les montants prévisionnels de charges pour 2022 d'autre part.

Le Conseil Municipal procède au vote pour ce qui est des modalités et résultats du calcul du coût définitif des transferts de charges pour 2021 décrits dans le rapport n°1 de la CLECT du 16 décembre 2021

**Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Le Conseil Municipal procède à présent au vote pour ce qui est des montants prévisionnels des charges transférées. Ces charges incluent le coût prévisionnel des services communs pour 2022, la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie, l'ajustement du bonus soutenabilité lié à cette compétence et la fin du bonus lié au transfert de la compétence Zone d'Activité Economique (ZAE) décrits dans le rapport n°2 de la CLECT du 16 décembre 2021.

**Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

## **Achat de terrain NARDIN – rue du Moulin à Cussey**

Dans le contexte des travaux de la rue du Moulin, la commune souhaite acquérir une bande de terrain d'environ 1 mètre de large sur 45 mètres de long, appartenant à Monsieur Nardin, et bordant la rue du Moulin à un endroit où la largeur de la rue est insuffisante pour avoir un trottoir.

La commune fait une proposition d'acquisition, pour permettre l'élargissement de la voirie, à un prix de 1000€ net (hors frais de notaire).

Le conseil procède au vote :

**Pour** : 11    **Contre** : 0    **Abstention** : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

### Questions/points divers

1/ L'absence de personnel de la commune pour cause de Covid pose des problèmes d'organisation.

2/ Etuz a acté par délibération le fait que Cussey reprend la possession entière du presbytère et de la salle Roland Boisson, jusque- là partagés par convention.

---

Fin de séance : 22h05

---

